

Association « Le DECLIC »

YOGA, BIEN-ÊTRE & SPORTS EN PROVENCE

Règlement intérieur

L'appartenance à l'association implique l'acceptation sans réserve des Statuts et du Règlement intérieur de NOTRE ASSOCIATION « LE DÉCLIC» YOGA, BIEN ÊTRE & SPORTS EN PROVENCE

Adhésion :

L'adhésion est validée dès lors que le dossier d'inscription est complet, à savoir : formulaire dûment complété et signé, accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du yoga, valide, (durée 3 ans), ainsi que du règlement du montant du forfait choisi. Et ceci pour chaque nouvelle inscription.

Le versement de la cotisation pour les adhérents est annuel ou mensuel. Le montant en est fixé chaque année par le bureau pour la saison suivante.

La participation au cours n'est autorisée qu'aux adhérents en règle administrativement et à jour de leur cotisation. (adhésion et cotisation).

Le règlement de la cotisation engage l'adhérent : *aucun remboursement ne pourra être effectué en cours d'année*, sauf cas de force majeure. Dans cette éventualité, une demande de dérogation devra être adressée au Président de L'Association Le Déclik par mail é asso.ledeclicproveance@gmail.com pour que le bureau puisse statuer.

- L'association Le Déclik est gérée par des bénévoles. Vous pouvez les aider et les soutenir dans leurs actions, forum, démonstration, stages, etc ... en les accompagnant, vous les encouragerez à consacrer de leur temps pour la communauté, votre entourage, votre bien-être collectif..
- L'Association est ouverte aux adultes à partir de 18 ans.
- L'inscription à l'association Le Déclik est valable pour une saison entière.
En 2026-2027 la saison débutera le mercredi 09 septembre 2026.
- Le règlement peut se faire en 4 chèques qui seront remis en banque : fin septembre, fin novembre, fin février et fin avril, selon votre choix
- Le Déclik assurera un minimum de 37 semaines de cours pour la saison 2026-2027, sauf cas de force majeure, si la trésorerie de l'association le permet, et si la mairie nous l'autorise, des cours pourraient être offerts sans supplément de cotisation pendant les vacances scolaires (hors Noël et juillet - août).
- Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous acceptez en signant ce document que vos coordonnées soient conservées automatiquement jusqu'au 31 décembre 2028, sauf notification au bureau de la résiliation de votre adhésion avant cette date.
- **Par votre adhésion vous acceptez explicitement les conditions d'accès aux cours, précisées sur le site : <https://www.yogadevaki.com/declik> à la rubrique « règlement intérieur »**

Pratique du Yoga et autres activités :

Aucune activité ne peut être pratiquée en dehors de la présence d'un encadrant dûment accrédité.

Il est impératif d'adopter une tenue correcte et adéquate à la discipline.

Si vous avez besoin de petit matériel d'aide durant le cours : coussin, brique, tapis supplémentaire, assurez-vous d'avoir le matériel requis pour chaque séance.

L'assiduité aux séances de yoga n'est pas obligatoire mais fortement conseillée pour l'évolution et la progression de chacun.

Si vous venez pratiquer suite à un problème de santé, ou que vous avez encore un problème particulier, merci de bien vouloir le signaler au professeur afin qu'il vous soit proposé dès le départ des séances les adaptations nécessaires.

Règles à observer :

Pour le confort et le bien-être de tous et dans le respect d'autrui, chacun devra s'engager à respecter les points suivants :

Silence : les téléphones portables doivent être impérativement éteints (pas de vibreur qui perturbe les périodes de concentration), et les échanges entre élèves limités afin de ne pas perturber la pratique yogique

Ponctualité : prévoyez d'être présent quelques minutes avant l'heure de début des séances afin d'avoir le temps de vous installer sereinement. En cas de retard qui pourrait perturber les autres élèves, le professeur se réserve le droit de refuser au retardataire l'accès au cours.

Dans un souci de bien-être et de respect, il vous est demandé d'observer une hygiène vestimentaire et corporelle ; cela implique de vous abstenir de pratiquer en cas de maladie virale et/ou contagieuse, de fièvre, de toux spasmodique, ou tout autre problème risquant de perturber le cours et pouvant entraîner des conséquences sur les autres pratiquants, (microbes, silence, respect d'autrui , ...).
Merci de respecter ces règles élémentaires de savoir vivre pour une pratique saine.

J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter :

(Nom, date, et signature, précédée de la mention « lu et approuvé »)